

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Haouaria HADJ CHICK - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - Philippe BERGER représenté par Eric DI MECO - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Samia GHALI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 004-588/08/CC

■ Contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de MPM - Présentation du rapport d'activité annuel 2007

DITRA 08/1541/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le société dédiée HANDI'LIB, filiale de TRANSDEV SUD, bénéficie d'un contrat de Délégation de Service Public TRA 06/049 du 18 avril 2006, pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société délégataire a remis son rapport annuel d'activité pour l'exercice 2007.

Il fait apparaître :

Un nombre de kilomètres réalisé supérieur à celui prévu dans la convention :

Le nombre de kilomètres réalisé par le délégataire au cours de l'année 2007 s'élève à 654 873 km, soit 27,26% de plus que ce qui était envisagé dans la convention.

Cette augmentation s'explique notamment par un kilométrage moyen par voyage plus élevé que prévu.

Une fréquentation légèrement inférieure aux prévisions :

Le nombre de voyages réalisé durant cette année s'élève à 42 600, soit 3,18% de moins que celui qui était prévu dans la convention.

Engagement sur les recettes et les dépenses :

Un niveau de recettes inférieur de 13,28% aux prévisions :

L'engagement prévisionnel sur les recettes pour l'année 2007 s'élève à 94 255,92 € HT. Or, les recettes réalisées pour cette même période sont de 81 742,18 € HT, ce qui représente un différentiel de 13,28%.

Conformément à l'article 33 de la convention, le délégataire assume à part entière la perte de recettes jusqu'à 10% en deçà du prévisionnel. La charge supplémentaire qui représente, en 2007, 3,28% est supportée à 75% par MPM et à 25% par le transporteur. A ce titre, MPM a versé au délégataire 2 316,11 € HT. Le différentiel entre les recettes prévisionnelles et les recettes réelles est dû notamment au déploiement tardif (en mai 2007 seulement) de ce service dans les communes « hors Marseille » et au nombre d'adhérents de ces communes plus faible pour l'instant que ce qui avait été envisagé.

Des dépenses en très forte hausse :

L'engagement des dépenses supporté par le délégataire s'élevant à 1 909 333,67 € HT est nettement plus important que le niveau d'engagement prévisionnel (1 275 272,81 € HT). **Cet écart de 49,72%** est lié en grande partie à la hausse exponentielle du nombre de kilomètres (+ 27,26%), à une augmentation de la masse salariale, à la hausse du carburant, des loyers véhicules, des assurances et des locaux, de la centrale de réservation.

La participation financière de MPM en 2007 :

La contribution forfaitaire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe actualisée selon les termes de la convention s'élevant à 1 063 220,74 € HT n'a pas été impactée par rapport aux prévisions initiales.

Le montant de la partie variable révisée de la contribution s'élève pour 2007 à 346 856,87 € HT, soit 3,17% inférieur à celui indiqué dans la convention. Cet écart est justifié par le fait que la partie variable est calculée à partir du nombre de voyages réalisés durant l'année. Or, le nombre de voyages réalisés en 2007 a été inférieur aux prévisions.

MPM a donc versé en définitive au délégataire une contribution financière forfaitaire s'élevant à 1 410 077,61 € HT pour l'année 2007, soit 0,80% inférieure (12 078,81 € HT) à celle indiquée dans le compte d'exploitation prévisionnelle.

En conclusion, le compte de résultat du délégataire 2007 montre un déficit de 415 197,76 €. Dans ce cas de figure le délégataire peut demander à l'Autorité Organisatrice des Transports d'ouvrir une discussion pour analyser les solutions techniques, tarifaires et organisationnelles permettant le retour à l'équilibre financier du compte d'exploitation.

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié depuis le 3 janvier 2002, il vous est proposé de prendre acte de ce rapport d'activité de l'année 2007.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le contrat de Délégation de Service Public – Exploitation du transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° 06/049 dont le titulaire est TRANSDEV SUD – HANDI'LIB ;
- La délibération du 9 octobre 2006 n° TRA 4/847/CC approuvant l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public ayant pour objet l'exploitation du transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel d'activité 2007 a été remis par le délégataire TRANSDEV SUD – HANDI'LIB

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Il est pris acte du rapport d'activité de l'année 2007 de la convention de Délégation de Service Public n° 06/049 – Transport des personnes handicapées à mobilité réduite sur le périmètre de transport de MPM attribuée à TRANSDEV SUD – HANDI'LIB.

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI